



Une action d'Oxfam dans le cadre de la campagne sur les paradis fiscaux devant les bureaux de l'UE à Bruxelles. Photo : Tineke D'haese/Oxfam

LISTE NOIRE OU CARTE BLANCHE À L'ÉVASION FISCALE

Aperçu de la liste noire européenne des paradis fiscaux selon les critères de l'Union européenne

Les paradis fiscaux privent les pays de centaines de milliards de dollars et exacerbent la pauvreté et les inégalités. L'UE s'apprête à publier une liste noire des paradis fiscaux opérant en dehors de ses frontières et à sanctionner ceux qui s'y trouvent. Du fait de pressions politiques, plusieurs paradis fiscaux pourtant notoires pourraient ne pas figurer sur cette liste. Le présent rapport dresse la liste noire des paradis fiscaux telle qu'elle devrait être réellement si l'UE appliquait objectivement ses propres critères sans céder aux pressions politiques. Il révèle également que quatre pays de l'UE devraient figurer sur cette liste noire si l'UE appliquait ses propres critères aux États membres. Les critères de l'UE ne sont pas parfaits et n'engloberont pas tous les paradis fiscaux, mais ils constituent une avancée dans la bonne direction. Une liste noire objective alliée à des contremesures fortes pourrait grandement contribuer à l'éradication des paradis fiscaux.

RÉSUMÉ

Les révélations des Paradise Papers¹ ont de nouveau placé les paradis fiscaux sous le feu des projecteurs. Ce groupe de territoires est adepte du secret et aide les grandes fortunes et les multinationales à éviter de payer leur juste part ; un scandale mondial. Les paradis fiscaux exacerbent les inégalités. Ils permettent aux riches d'échapper à l'impôt et contribuent à créer des richesses si extrêmes que huit hommes possèdent à eux seuls autant de richesses que les 3,6 milliards de personnes les plus pauvres de la population mondiale². Les gouvernements sont dès lors privés de centaines de milliards de dollars de recettes fiscales, des fonds qui pourraient être affectés aux soins de santé vitaux ou à l'éducation pour tous³.

Partout dans le monde, des citoyennes exigent une fois de plus que des mesures soient prises pour éradiquer une bonne fois pour toutes les paradis fiscaux.

La liste noire de l'UE : une avancée ?

Il existe une solution concrète et efficace pour sévir contre les paradis fiscaux, à savoir en dresser une liste objective et veiller à ce que les pays qui y figurent soient sanctionnés. De fait, Oxfam s'est officiellement prononcée en faveur de la création d'une liste noire conjointe de l'UE⁴.

Pour être efficace, une liste noire doit se baser sur des critères objectifs et transparents et s'affranchir des intérêts particuliers ou de toute ingérence politique. Dans le cas contraire, elle peut rapidement perdre toute crédibilité. Étant donné que les paradis fiscaux les plus puissants mettent tout en œuvre pour ne pas y figurer, cette liste noire pourra rapidement se transformer en carte blanche à l'évasion fiscale. Ce fut notamment le cas avec la liste de l'OCDE élaborée dans le cadre du G20 au mois de juin 2017 et sur laquelle ne figurait au final qu'un seul pays, Trinité-et-Tobago⁵.

Hélas, le processus d'élaboration de la liste de l'UE a souffert des mêmes écueils. Il se caractérise par son opacité et s'appuie sur des critères qui pourraient être considérablement renforcés. Il lui reste de la marge pour cibler les paradis fiscaux qui appliquent des taux d'imposition sur les sociétés très faibles, voire nuls. Enfin, ce processus pourrait également aller beaucoup plus loin en ciblant les différentes failles qui permettent aux entreprises d'échapper à l'impôt⁶.

Toutefois, si l'UE appliquait au moins les critères convenus à ce jour avec objectivité, cela représenterait déjà une avancée significative vers l'éradication des paradis fiscaux. L'UE prévoit de publier une première liste le 5 décembre 2017. Dans cette perspective, Oxfam a identifié les pays qui devraient figurer sur une liste se voulant objective, efficace et crédible.

Qui devrait figurer sur la liste noire de l'UE ?

Oxfam a mené une évaluation détaillée révélant quels pays devraient figurer sur la liste noire de l'UE des paradis fiscaux si cette dernière appliquait ses propres critères de façon objective sans céder à la pression politique.

« Évoquant Google, Starbucks ou Ikea, les grands titres de la presse nous rappellent qu'un système fiscal international doit fonctionner pour tout le monde. [...] Nous avons besoin d'un système fiscal au sein duquel les citoyens ordinaires sont convaincus que les multinationales et les riches apportent leur juste contribution aux deniers publics, au bien public. »

Christine Lagarde,
directrice générale du
FMI

Abu Dhabi,
22 février 2016

En se basant sur une estimation conservatrice du score obtenu par les pays d'après les critères de l'UE, Oxfam a déterminé qu'au moins les 35 pays suivants devraient figurer sur la liste noire de l'UE :

Albanie	Guam	Niué
Ancienne république yougoslave de Macédoine	Hong Kong	Oman
Anguilla	Îles Caïmans	Palaos
Antigua-et-Barbuda	Îles Cook	Serbie
Aruba	Îles Féroé	Singapour
Bahamas	Îles Marshall	Suisse
Bahreïn	Île Maurice*	Taiwan
Bermudes	Îles Vierges Britanniques*	Trinité-et-Tobago
Bosnie Herzégovine	Îles Vierges des États-Unis	Vanuatu
Curaçao	Jersey	
Émirats arabes unis	Monténégro	
Gibraltar	Nauru	
Groenland	Nouvelle Calédonie	

*Indique que la juridiction a été identifiée comme un paradis fiscal « conduit » par où l'argent transite

L'UE a annoncé dès le départ que sa liste inclurait uniquement des pays tiers, non membres de l'UE. Cette approche nuit considérablement à la crédibilité du processus, car plusieurs États membres comme l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas figurent parmi les paradis fiscaux les plus puissants au monde⁷, permettant à certaines des plus grandes entreprises d'être assujetties à une fiscalité minimale. Cela a été confirmé par la Commission européenne à la suite d'une série de décisions marquantes à l'encontre d'Apple, d'Amazon et de Starbucks⁸. Ces mêmes pays sont une nouvelle fois pointés du doigt dans les récents scandales fiscaux, y compris les Paradise Papers⁹. Selon Oxfam, l'UE devrait commencer par balayer devant sa porte en matière de lutte contre l'évasion et fiscale, en faisant apparaître les pays de l'UE incriminés dans sa liste. C'est pourquoi Oxfam a également évalué les 28 États membres de l'UE. L'organisation a identifié aux moins quatre pays qui devraient figurer sur la liste noire de l'UE si les critères de l'UE leur étaient appliqués.

Irlande*
Luxembourg
Malte
Pays-Bas

Méthodologie

Le processus d'élaboration de la liste européenne s'appuie sur trois ensembles de critères pour identifier des paradis fiscaux : la transparence, l'équité fiscale et la participation à des forums internationaux sur la fiscalité. L'UE a reconnu le danger de taux d'imposition des entreprises (extrêmement) bas et a inclus une évaluation de cet aspect sous le critère « équité fiscale »¹⁰.

Pour déterminer si les pays ont fait preuve de transparence conformément au premier critère de l'UE, Oxfam a analysé les derniers documents disponibles de l'OCDE sur l'échange d'informations¹¹. Pour le deuxième critère (équité fiscale), Oxfam a recherché l'existence de régimes fiscaux potentiellement dangereux tels que définis par l'OCDE¹² et de taux d'imposition des entreprises nuls, puis a exploité des données comparables (8 sous-indicateurs économiques) issues de bases de données publiques internationales (Eurostat¹³, UN Stats¹⁴, Banque mondiale et FMI¹⁵) afin de déterminer si les profits d'un pays étaient très déséquilibrés comparé à son activité économique réelle. Enfin, Oxfam a étudié tout engagement en matière de normes minimales pour la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfiques (BEPS, Base Erosion and Profit Shifting)¹⁶.

Mettre fin à l'ère des paradis fiscaux pour réduire les inégalités dans le monde

Les scandales fiscaux qui ont récemment défrayé la chronique en Europe ne nuisent pas seulement aux pays européens. On estime que les pays en développement perdent environ 100 milliards de dollars par an à cause de l'évasion fiscale des entreprises¹⁷. Un tiers de ce montant suffirait à lui seul pour financer les soins de santé essentiels qui permettraient d'éviter la mort de huit millions de personnes¹⁸. La part de l'impôt sur les sociétés dans les recettes publiques reste plus importante dans les pays en développement (16 %) que dans les pays à revenu élevé (un peu plus de 8 %)¹⁹.

Les gouvernements sont tenus de protéger et d'améliorer la perception des impôts sur les sociétés. La lutte contre les avantages fiscaux et planification fiscale agressive peut stimuler la croissance et réduire les inégalités de revenus. Une redistribution plus équitable des recettes en faveur de l'éducation, surtout pour les filles, peut réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et renforcer l'autonomisation des femmes²⁰. En plus de priver les pays en développement de recettes fiscales, les paradis fiscaux ne bénéficient pratiquement pas non plus aux populations locales. Ainsi, alors que les Panama Papers²¹ ont mis la République du Panama²² sous le feu des projecteurs, la grande majorité de la population n'a rien à voir avec les stratagèmes d'évasion fiscale. Dans les faits, en 2015, près de 32 % des Panaméen-ne-s vivaient sous le seuil de pauvreté²³.

Les paradis fiscaux et le nivellement par le bas de l'impôt ne bénéficient à personne, hormis à une petite élite composée de particuliers fortunés et de grandes multinationales. Il est temps d'y mettre fin.

Les responsables politiques ont le choix entre mettre un terme aux effets nuisibles des paradis fiscaux dans les pays en développement et dans les pays de l'UE ou donner carte blanche aux paradis fiscaux et perpétuer le nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés. Il ne devrait pas y avoir de dilemme. Oxfam exhorte l'UE et les gouvernements de l'UE à procéder aux actions suivantes :

- Établir une liste noire ambitieuse et claire des paradis fiscaux qui repose sur des critères objectifs, sans ingérence politique. L'UE doit tendre vers une amélioration progressive de ses propres critères afin d'englober toutes les pratiques fiscales dommageables.
- Faire preuve de transparence concernant le processus d'élaboration de la liste noire en divulguant la méthodologie exacte utilisée pour analyser les pays, ainsi qu'un résumé des interactions des pays tiers avec le Groupe « Code de

Conduite », en charge de ce processus. Une plus grande transparence garantira que les décisions des États membres de l'UE ne sont pas dictées par des pressions économiques ou diplomatiques.

- Adopter des mesures défensives fortes, communes et coordonnées auprès des pays figurant sur la liste noire afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. La priorité absolue est que les pays mettent au moins en œuvre des règles plus fortes sur les sociétés étrangères contrôlées (SEC), permettant aux pays de taxer les bénéfices placés de façon artificielle dans les paradis fiscaux.
- Prendre des mesures appropriées contre les paradis fiscaux de l'UE. Ces mesures doivent inclure l'adoption d'une nouvelle législation sur les pratiques fiscales dommageables, d'un taux d'imposition effectif minimum pour les types de paiement à risque comme les redevances et les intérêts²⁴, ainsi que des règles fiscales communes telles que celles proposées avec l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)²⁵.
- Soutenir et orienter les pays et territoires fortement dépendants de leur statut de paradis fiscal. Ce soutien doit viser à construire une économie plus équitable, plus durable et plus diversifiée.

Pour rééquilibrer le système fiscal et réduire les inégalités, l'UE et les gouvernements de l'UE doivent :

- Reconnaître que le nivellement par le bas actuel de l'impôt nuit à la durabilité des systèmes fiscaux, à la réalisation des Objectifs de développement durable et à la réduction des inégalités.
- Les gouvernements doivent promouvoir la création d'une liste à l'échelle mondiale qui évalue de façon exhaustive le rôle joué par tous les pays dans le nivellement par le bas en matière de fiscalité. Une telle initiative pourrait s'inscrire dans la nouvelle série de réformes fiscales requises, via une convention ou un organisme des Nations unies, afin de s'attaquer à la question de la concurrence fiscale.
- Accroître la transparence fiscale et financière en imposant à toutes les multinationales de publier des rapports pour chaque pays dans lequel elles opèrent. Ce reporting pays-par-pays public inclut des données sur le chiffre d'affaires, le nombre d'employé-e-s, les actifs physiques, les ventes, les bénéfices et les impôts (exigibles et effectivement payés), de sorte à évaluer précisément si les multinationales payent leur juste part d'impôts.

1 UN ELAN POUR UNE LISTE NOIRE DE L'UE

Les paradis fiscaux favorisent les formes extrêmes d'évasion fiscale et sont l'expression suprême du nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés à travers le monde²⁶. Le récent scandale des Paradise Papers²⁷ démontre nouvelle fois que les paradis fiscaux facilitent l'évasion fiscale des grandes entreprises, privant chaque année les pays et leurs citoyens de plusieurs milliards de dollars de recettes fiscales. En privant les pays des fonds nécessaires pour l'éducation, la santé et la création d'emplois, les paradis fiscaux exacerbent la pauvreté et les inégalités dans le monde entier.

Il est essentiel de mettre un terme à ce phénomène en identifiant ces pays et territoires, en les faisant évoluer et, s'il le faut, en les sanctionnant.

Après plusieurs énormes scandales fiscaux comme LuxLeaks²⁸ et les Panama Papers²⁹, l'UE³⁰ et le G20/l'OCDE³¹ se sont engagés à produire une liste noire des paradis fiscaux.

En juin 2017, l'OCDE a déclaré de manière absurde qu'un seul pays, Trinité-et-Tobago, ne répondait pas aux normes internationales de transparence.³² Pour sa part, l'UE a décidé d'établir une liste noire d'après des critères d'évaluation plus ambitieux³³, publiée en novembre 2016³⁴.

Ces critères, qui incluent un indicateur analysant le recours au taux d'imposition zéro sur les sociétés³⁵ et une évaluation de l'équité fiscale, sont plus complets que ceux utilisés par l'OCDE³⁶. La première liste de l'UE sur les paradis fiscaux, intitulée « liste des pays et territoires non coopératifs », devrait être publiée le 5 décembre 2017.

Tout en accueillant favorablement l'initiative de l'UE et le renforcement des critères, Oxfam reste convaincue que si l'UE, à l'instar de l'OCDE, ne parvient pas à établir une liste ambitieuse, rigoureuse et objective des paradis fiscaux, cela légitimera les pratiques de pays qui privent d'autres pays des ressources nécessaires pour leur développement.

Critères de la liste noire de l'UE : le moment d'espérer ?

L'ambition de l'UE concernant l'élaboration d'une liste noire doit être remise en perspective avec les initiatives récentes contre les pratiques fiscales dommageables. En quelques années seulement, l'UE est parvenue à appliquer plusieurs nouvelles réglementations importantes, telles que l'échange d'informations sur les rescrits fiscaux (« tax rulings »)³⁷ et la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale³⁸. Malgré le blocage du processus par certains États membres, l'UE a fait de l'équité fiscale une priorité de son agenda politique. Sa recherche de règles fiscales plus équitables fait écho à une revendication publique forte. Dans les faits, près de neuf Européen·ne·s sur dix (86 % en juillet 2017) sont favorables à des « règles plus sévères en matière d'évasion fiscale et de paradis fiscaux »³⁹.

L'UE souligne à juste titre avoir besoin d'instruments plus efficaces pour lutter contre l'évasion fiscale⁴⁰ et prendre des mesures à l'égard des pays tiers qui refusent de jouer franc jeu. Une liste noire unique de l'UE aura en effet bien plus de poids que la

« L'OCDE a présenté sa liste, il est vrai à partir de critères moins ambitieux que les nôtres, mais cette liste débouche sur un État reconnu comme un territoire non coopératif. J'ai une grande admiration pour tout ce que fait l'OCDE, pour l'impulsion que l'organisation a donnée à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, mais je crois que notre liste à nous doit être plus ambitieuse, si nous voulons qu'elle soit crédible. »

Pierre Moscovici,
commissaire européen,
ECOFIN, session
publique de juillet (2017)

mosaïque actuelle de listes nationales et pourrait avoir un impact dissuasif important sur les pays tiers posant problème.⁴¹

Pour compiler sa liste noire, l'UE s'appuie sur trois ensembles de critères : la transparence, l'équité fiscale et la participation à des forums internationaux sur la fiscalité. Point intéressant, les pays appliquant un taux d'imposition des entreprises nul⁴² seront également évalués à la lumière de ces critères afin de vérifier si un tel taux n'attire pas indûment des activités économiques qui se déroulent en réalité en dehors du pays. Reste à voir le sérieux avec lequel ces critères seront appliqués.

Une fois identifiés, les paradis fiscaux doivent être combattus. Seul un ensemble commun et coordonné de contremesures allié à des négociations avec les pays tiers pourra avoir un impact réel. L'UE envisage actuellement quatre types de sanctions : retenue d'impôt à la source ; imposition de nouvelles règles sur les sociétés étrangères contrôlées (SEC) ; élimination des coûts déductibles tels que les redevances ; et limitation de l'exonération des participations⁴³. Oxfam appelle également l'UE à envisager de limiter l'accès aux fonds de l'UE ou aux marchés publics et aux contrats d'investissement/de partenariat pour les sociétés présentes à des fins fiscales dans des paradis fiscaux de la liste. Plus important encore, l'UE doit déployer des initiatives régionales et mondiales pour mettre un terme à la concurrence fiscale entre les pays.

Comme les décisions en matière fiscale exigent un accord à l'unanimité des 28 États membres de l'UE⁴⁴, certains pays pourraient ne pas figurer sur la liste pour des raisons politiques ou à défaut d'un accord sur des contremesures efficaces.

Il incombe désormais à l'UE de démontrer qu'elle est en mesure de produire une liste noire rigoureuse pour véritablement mettre un terme aux paradis fiscaux, précurseurs du nivellement par le bas de la fiscalité des entreprises dans le monde.

2 CE QUE DEVRAIT ÊTRE LA LISTE NOIRE DE L'UE SELON SES PROPRES CRITÈRES

Il est important de souligner que les critères retenus pour la liste noire de l'UE ne permettent pas d'identifier tous les paradis fiscaux utilisés par les entreprises. Néanmoins, Oxfam a mené une évaluation plutôt conservatrice révélant les pays qui devraient à tout le moins figurer sur la liste noire des paradis fiscaux de l'UE si cette dernière appliquait objectivement ses propres critères et ne cédait pas à la pression politique.

Oxfam a étudié 92 pays et territoires⁴⁵ examinés lors du processus d'élaboration de la liste de l'UE, à la lumière des trois critères fixés par l'UE⁴⁶ :

- **Critère 1 : Transparence en matière de fiscalité** : les pays échangent des informations automatiquement ou sur demande ; les pays participent à la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.
- **Critère 2 : Équité fiscale** : les pays n'appliquent pas de mesures fiscales préférentielles dommageables ; ils ne facilitent pas la création de structures ou de dispositifs offshore destinés à attirer des bénéficiaires qui ne reflètent pas une activité économique réelle dans le pays ou le territoire. Un taux d'imposition de 0 % est utilisé comme indicateur. Il convient de préciser que l'UE n'a pas divulgué la méthodologie exacte appliquée pour évaluer ce critère. Oxfam a donc utilisé des indicateurs économiques afin d'inclure uniquement les pays qui accordent des avantages fiscaux alors qu'aucune activité économique réelle n'a lieu dans ces pays. Il est toutefois vraisemblable que l'UE dispose de plus d'informations que ce qui est publiquement disponible. Elle devrait ainsi pouvoir inclure sur sa liste davantage de pays qu'Oxfam dans le cadre de cette évaluation, une action bienvenue pour Oxfam.
- **Critère 3 : Mise en œuvre des mesures anti-BEPS** : les pays appliquent ou s'engagent à respecter les normes anti-BEPS minimales de l'OCDE.

Cette évaluation a abouti à la création d'une liste de 35 pays tiers qui devraient figurer dans la liste noire de l'UE, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1 : Pays qui devraient à tout le moins figurer sur la liste noire de l'UE, et raison

Pays ou territoire	Ne remplit pas le critère 1 : Transparence en matière de fiscalité	Ne remplit pas le critère 2 : Équité fiscale	Ne remplit pas le critère 3 : Mise en œuvre des mesures anti-BEPS
Albanie			X
Ancienne république yougoslave de Macédoine	X		X
Anguilla			X
Antigua-et-Barbuda			X
Aruba			X
Bahamas		X	X
Bahreïn			X
Bermudes		X	
Bosnie-Herzégovine	X		X
Curaçao	X	X	
Émirats arabes unis			X
Gibraltar			X
Groenland			X
Guam	X		X
Hong Kong		X	
Île Maurice*		X	
Îles Caïmans		X	
Îles Cook			X
Îles Féroé			X
Îles Marshall			X
Îles Vierges britanniques*		X	
Îles Vierges des États-Unis	X		X
Jersey		X	
Monténégro	X		X
Nauru			X
Niué			X
Nouvelle Calédonie	X		X
Oman	X		
Palaos	X		X
Serbie	X		X
Singapour		X	
Suisse		X	
Taiwan	X		X
Trinité-et-Tobago	X		X
Vanuatu	X		X

*Indique que le pays ou le territoire a été identifié comme un paradis fiscal « conduit » par où l'argent transite

Pour s'assurer que les indicateurs économiques utilisés dans cette évaluation identifient uniquement les pays accordant des avantages fiscaux sans avoir une réelle activité économique, Oxfam a défini des seuils élevés et conservateurs. Certains pays comme Guernesey ou l'Île de Man se retrouvent juste en dessous de ces seuils. Jouissant d'un meilleur accès aux informations économiques et étant en contact direct avec les pays évalués, l'UE pourrait publier une liste qui intègre également ces pays et territoires. Oxfam ne peut que se réjouir si l'UE dispose de plus d'informations que ce qui est publiquement disponible, car cela pourrait aboutir à l'ajout d'autres pays et territoires sur la liste.

De nombreux autres pays appliquant des politiques fiscales dommageables n'apparaissent pas dans ce tableau. L'année dernière, Oxfam a identifié⁴⁷ d'autres pays comme la Barbade comme faisant partie des paradis fiscaux pour les entreprises, mais échappant aux critères actuels de l'UE, soit car ces derniers ne sont pas assez exhaustifs, soit parce que les informations n'étaient pas entrées dans la sphère publique.

Enfin, Oxfam a tenu compte de la volonté de l'UE d'accorder un traitement particulier aux pays en développement. Pour cette raison, les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire qui ne remplissent pas les critères de transparence et BEPS uniquement ne figurent pas dans la liste d'Oxfam sauf s'ils sont des centres financiers reconnus (Malaisie, Îles Marshall, Nauru, Niué, Palaos, Panama, Vanuatu sont des pays considérés comme des centres de la finance) ou des candidats à l'adhésion à l'UE, des membres de l'OCDE et/ou du G20.

Qu'en est-il des pays de l'UE ?

Hélas, les pays de l'UE sont exclus du processus d'élaboration de la liste. Une précédente analyse d'Oxfam révélait que les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et Chypre figuraient parmi les principaux paradis fiscaux au monde pour les entreprises⁴⁸. Les citoyens ont été les témoins du rôle crucial de plusieurs États membres de l'UE dans l'élaboration de stratagèmes de fraude fiscale pour les multinationales, à l'image des récents scandales autour d'Apple et d'Amazon impliquant respectivement l'Irlande et le Luxembourg⁴⁹. Le Brésil a par exemple décidé d'ajouter l'Irlande sur sa liste nationale des paradis fiscaux et a désigné certains régimes fiscaux européens comme dommageables⁵⁰.

Pour atteindre son objectif affiché de cohérence des politiques en matière de développement, l'UE doit s'attaquer à la contradiction suivante : alors même que l'UE promeut des politiques de développement et fournit une aide aux pays en développement, les paradis fiscaux en son sein détournent des ressources indispensables pour financer les services de santé et l'éducation dans les pays les plus pauvres du monde.

En outre, l'Europe est la région qui présente le taux d'imposition nominal moyen sur les sociétés le plus bas du monde⁵¹. Si elle veut promouvoir l'équité fiscale dans le monde, l'UE ne doit pas fermer les yeux sur les pratiques de ses propres États membres.

Oxfam a examiné les 28 États membres de l'UE au regard des critères de l'Union et identifié au moins quatre pays membres qui devraient figurer sur la liste noire des paradis fiscaux de l'UE (Tableau 2) si ces critères leur étaient appliqués⁵².

Tableau 2 : Classement des pays de l'UE par rapport aux critères définis par l'UE pour établir sa liste

Pays ou territoire	Ne remplit pas le critère 1 : Transparence en matière de fiscalité	Ne remplit pas le critère 2 : Équité fiscale	Ne remplit pas le critère 3 : Mise en œuvre des mesures anti-BEPS
Irlande*		X	
Luxembourg		X	
Malte		X	
Pays-Bas		X	

*Indique que le pays ou le territoire a été identifié comme un paradis fiscal « conduit » par où l'argent transite

L'UE doit s'assurer que des règles sont en place pour réformer les systèmes fiscaux des pays de l'UE qui ne répondent pas à ses propres critères et qui devraient de fait figurer dans la liste des paradis fiscaux. Elle doit également veiller à ce que les territoires concernés des États membres, comme les territoires d'outre-mer, se conforment à ces normes.

Encadré 1 : Brexit, liste noire de l'UE et nivellement par le bas de la fiscalité

Lors des précédentes tentatives d'élaboration d'une liste des paradis fiscaux, les territoires britanniques d'outre-mer et les dépendances de la Couronne n'ont pas été listés comme des paradis fiscaux. Cela peut s'expliquer par l'influence politique exercée par le Royaume-Uni au sein de l'UE et par les tentatives du gouvernement britannique de renforcer certains aspects en matière de transparence dans les territoires britanniques d'outre-mer et les dépendances de la Couronne. Aucun de ces territoires n'apparaît dans la récente liste de l'OCDE répertoriant les pays et les territoires non coopératifs. En accord avec les territoires britanniques d'outre-mer et les dépendances de la Couronne, le gouvernement britannique considère qu'une liste noire doit principalement s'articuler autour de la question de la transparence, écartant de fait les critères liés aux taux d'imposition ou aux autres aspects de politique fiscale⁵³.

Certains de ces territoires britanniques sont pourtant au cœur de scandales fiscaux, à l'image des Îles Vierges britanniques qui accueillent la grande majorité des entreprises épinglées dans les Panama Papers⁵⁴. Les Paradise Papers pointent également du doigt des entreprises immatriculées aux Bermudes⁵⁵. Plusieurs de ces territoires appliquent également un taux d'imposition zéro des entreprises, ce qui en fait indubitablement des précurseurs du nivellement par le bas de la fiscalité des entreprises dans le monde. La sortie de l'UE initiée par le Royaume-Uni pourrait atténuer l'influence qu'il exerce pour que les territoires britanniques d'outre-mer et les dépendances de la Couronne soient écartés de la liste noire. Plusieurs responsables de territoires britanniques d'outre-mer ont d'ailleurs proposé de forger de nouvelles alliances avec les États membres restants⁵⁶. Parallèlement, le Royaume-Uni a baissé son taux d'imposition sur les sociétés (il est actuellement de 19 %, mais devrait chuter à 17 % d'ici 2020⁵⁷) et protège les politiques fiscales qui visent à attirer les multinationales au Royaume-Uni, à l'image des patent boxes. Il est difficile d'anticiper la manière dont les taux d'imposition sur les sociétés évolueront au Royaume-Uni après le Brexit. Une fois sorti de l'UE, le Royaume-Uni pourrait adopter des politiques fiscales allant à l'encontre des tentatives émergentes au sein de l'UE en faveur d'une assiette fiscale commune⁵⁸.

Menaces sur la liste noire de l'UE

Une liste noire efficace doit s'affranchir des intérêts particuliers ou de toute ingérence politique⁵⁹. Tous les pays doivent être évalués objectivement. À défaut, les multinationales pourraient simplement transférer leurs profits dans d'autres paradis fiscaux plus importants, comme Singapour⁶⁰ qui pourrait être trop puissant pour apparaître dans une telle liste.

Pour être légitime et efficace, une liste noire doit être élaborée selon un processus transparent et explicite. Au sein de l'UE, la lutte contre les paradis fiscaux, bien que supervisée par la Commission européenne, a pourtant été confiée à l'un des organes les plus secrets de Bruxelles⁶¹, ledit Groupe « Code de Conduite »⁶². Créée en 1998⁶³, cette instance préparatoire se compose de représentants de l'administration fiscale des États membres de l'UE et se réunit à Bruxelles deux ou trois fois par semestre. La confidentialité étant spécifiée dans ses attributions, il est très difficile d'accéder à des informations sur la teneur des discussions⁶⁴. En l'absence d'un débat public éclairé et de l'instauration d'un climat de confiance, il n'a pas été possible de suivre le processus d'élaboration de la liste de l'UE. Les négociations ont eu lieu sans consultation, et tous les pays participant au processus ont refusé de communiquer ou de diffuser la moindre information.

L'une des inquiétudes majeures porte sur l'influence du processus par des considérations économiques et diplomatiques qui en compromettent la validité⁶⁵. Par le passé, l'élaboration de listes internationales de paradis fiscaux s'est révélée extrêmement politique, découlant sur des listes dont étaient mystérieusement absents des pays et territoires tels que Hong Kong ou la Suisse, malgré les preuves de leur utilisation comme paradis fiscaux⁶⁶⁶⁷. Outre le fait que la Suisse soit un partenaire économique clé de l'UE⁶⁸, de nombreux dirigeants européens souhaitent également l'exclure de la liste noire au seul prétexte qu'elle est en discussion avec l'UE sur des questions portant sur l'échange d'informations financières⁶⁹.

Parallèlement, des pays ou territoires appliquant une fiscalité agressive tels que les Bermudes⁷⁰ et les Îles Caïmans⁷¹ commencent à faire pression sur l'UE dans la presse. Le lobby des acteurs du secteur privé devient également visible. Voici le commentaire d'un cabinet juridique des Caïmans : « Si l'UE envisageait d'inscrire les Îles Caïmans sur la liste noire, le gouvernement des Îles Caïmans pourrait réévaluer l'importance de l'UE pour les Îles Caïmans, en particulier dans le contexte du Brexit⁷². »

Les pays ne répondant pas aux critères d'équité fiscale ne devraient pas être retirés de la liste noire avant d'avoir mis un terme à leurs mesures fiscales dommageables et cessé de faciliter les structures offshore. Toutefois, l'UE a formulé certains des critères concernant les mesures de transparence et de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices⁷³ de telle manière que les pays peuvent pour le moment s'y conformer simplement en s'engageant formellement à agir. Point plus positif, l'UE a formulé ses critères d'équité fiscale de sorte que les pays ne puissent les remplir qu'en éliminant réellement les pratiques fiscales injustes.

Si l'UE entend mettre un terme aux pratiques d'évasion fiscale extrême par le biais des paradis fiscaux, endiguer le nivellement par le bas déclenché par ces paradis fiscaux et éviter de légitimer les paradis fiscaux, elle doit appliquer des critères forts

de manière objective. Oxfam exhorte l'UE à fixer pour sa liste noire des critères qui ciblent les pratiques dommageables accordant des réductions fiscales substantielles telles que les *patent boxes* (régime d'imposition préférentiel sur les revenus issus de la propriété intellectuelle / dépôt de brevet), la déduction des intérêts notionnels ou les régimes de *holding* néfastes, en plus de cibler les pays ou territoires qui pratiquent des taux d'imposition sur les sociétés très faibles, voire nuls⁷⁴. Cette dernière recommandation a été en partie prise en compte dans les indicateurs de l'UE. Tout en saluant cette avancée, Oxfam conclut toutefois que les indicateurs de l'UE restent insuffisants pour identifier tous les paradis fiscaux utilisés par les entreprises.

Paradis fiscaux passant entre les mailles des critères de l'UE

L'an dernier, Oxfam a publié le rapport *La bataille des paradis fiscaux*⁷⁵, qui faisait la lumière sur les paradis fiscaux les plus agressifs utilisés par les entreprises à travers le monde. Ceux-ci sont l'illustration extrême du très néfaste nivellement vers le bas de la fiscalité des entreprises. Par ordre d'importance, Oxfam a identifié : les Bermudes, les Îles Caïmans, les Pays-Bas, la Suisse, Singapour, l'Irlande, le Luxembourg, Curaçao, Hong Kong, Chypre, les Bahamas, Jersey, la Barbade, l'Île Maurice et les Îles Vierges britanniques. Le Royaume-Uni était absent de la liste, alors que quatre territoires placés sous sa responsabilité y figuraient : les Îles Caïmans, Jersey, les Bermudes et les Îles Vierges britanniques.

Bien que les critères adoptés par l'UE suivent une logique similaire à celle proposée par Oxfam dans son rapport (alliant transparence, équité fiscale et participation à la coopération fiscale internationale), l'UE n'a pas la même définition des politiques fiscales injustes. Oxfam suit une approche plus rigoureuse et tient compte d'indicateurs tels que les pratiques fiscales dommageables, comme les *patent boxes*, la déduction des intérêts notionnels et les régimes d'exonération des bénéficiaires excédentaires. Oxfam s'intéresse également aux règles sur les Sociétés Étrangères Contrôlées (SEC) absentes ou faibles. Les règles sur les SEC sont une mesure « anti-retour » très importante contre les structures d'évasion fiscale des entreprises, car elles permettent au pays d'origine d'une multinationale de taxer les bénéficiaires de filiales situées dans d'autres pays appliquant un taux d'imposition considérablement plus faible.

Tant que l'OCDE et l'UE ne prendront pas des mesures fortes concernant les politiques exposées plus haut, elles resteront les instruments d'un nivellement par le bas de la fiscalité des entreprises au niveau régional et mondial⁷⁶.

Ce nivellement par le bas de la fiscalité des entreprises s'est accéléré ces dernières années. En moyenne, le taux d'imposition légal moyen sur les sociétés dans les pays de l'OCDE a diminué de près d'un tiers depuis 2000, chutant de 30,4 % à seulement 22,3 % en 2017⁷⁷. Pour ce qui est des taux d'imposition effectifs, les dernières études révèlent que le taux d'imposition réel des entreprises dans le secteur européen du numérique, par exemple, est inférieur à 10 %⁷⁸.

Le refus de l'UE de reconnaître les effets néfastes de la concurrence fiscale entre les pays l'a conduite à n'inclure que les taux d'imposition des entreprises (extrêmement) bas dans ses indicateurs pour la liste noire⁷⁹. La véritable liste de pays participant au nivellement par le bas de la fiscalité des entreprises par le biais de politiques fiscales dommageables est donc plus longue que la liste de pays qu'Oxfam a identifiés d'après les indicateurs de l'UE.

Le deuxième critère de l'UE, « Équité fiscale », est ouvert à différentes interprétations. Il semble que l'UE cherche à cibler les pays et territoires qui attirent et conservent des bénéficiaires ne correspondant pas à une activité économique réelle dans le pays. Selon la formulation de l'UE : « Le pays ou le territoire ne devrait pas faciliter la création de structures ou de dispositifs offshore destinés à attirer des bénéficiaires qui ne reflètent pas une activité économique réelle dans ce pays ou territoire⁸⁰. » Il conviendrait toutefois également d'examiner les pays ou territoires par lesquels transitent ces bénéficiaires (on parle de paradis fiscaux « conduits »), car ils participent aussi à faciliter les structures offshore. À l'heure où nous publions ce rapport, il n'est pas clairement établi si les critères de l'UE incluront les paradis fiscaux « conduits »⁸¹ (identifiés par un astérisque dans les tableaux). Les bénéficiaires transitent par ces pays ou territoires, mais n'y restent pas, avant d'être absorbés par un paradis fiscal.

D'après les données publiquement disponibles, des pays tels que l'Île Maurice, les Îles Vierges britanniques et l'Irlande y ont particulièrement recours. L'Irlande, par exemple, n'apparaît pas comme un pays où sont stationnés les bénéficiaires, mais semble jouer un rôle clé dans le réseau mondial de paradis fiscaux. Oxfam a découvert que les redevances envoyées depuis l'Irlande représentaient plus de 26 % du PIB du pays en 2015⁸². C'est plus que la somme des redevances envoyées depuis l'ensemble des autres pays de l'UE et cela fait de l'Irlande le plus grand pourvoyeur de redevances dans le monde.

Alors que les investissements directs à l'étranger sont censés refléter les investissements mondiaux, dans certains territoires comme Malte ou les Îles Caïmans, ils représentent plus de 1 000 % du PIB. Ce type de montage atteint des sommets d'absurdité dans les Îles Vierges britanniques, où les investissements directs à l'étranger entrants et sortants représentent respectivement 66 950 % et 91 569 % du PIB⁸³. Ces chiffres posent de graves questions.

3 POURQUOI L'UE DOIT AGIR

Les paradis fiscaux escroquent les pays en développement

Les scandales fiscaux qui ont récemment défrayé la chronique en Europe ne nuisent pas seulement aux pays européens. Lorsque la Commission européenne a conclu que les Pays-Bas et l'Irlande avaient accordé des avantages fiscaux indus à Starbucks (30 millions de dollars) et à Apple (13 milliards de dollars), les grands titres ont oublié de mentionner que les structures fiscales mises en œuvre dans ces deux pays couvraient non seulement les ventes au sein de l'UE, mais également au Moyen-Orient, en Afrique et en Inde⁸⁴. Les pays de ces régions y ont sans doute également perdu en matière de revenus imposables.

Le récent scandale des Paradise Papers a également révélé la manière dont le développement en Afrique de l'Ouest était sapé par les pratiques fiscales de multinationales telles que Glencore, un géant suisse des matières premières. Jusqu'en 2017, Glencore détenait la mine de Nantou au Burkina Faso par l'intermédiaire de Merope Holdings Ltd, une filiale de Glencore aux Bermudes. Le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a révélé que Glencore aurait utilisé des stratagèmes fiscaux pour réduire sa facture fiscale au Burkina Faso, notamment par le biais du paiement d'intérêts artificiels à deux sociétés offshore aux Bermudes⁸⁵.

De manière générale, si les pratiques d'évasion fiscale déployées par les multinationales constituent un problème mondial touchant l'ensemble des pays développés et en développement⁸⁶, elles frappent encore plus durement les pays du Sud. On estime que les pays en développement perdent environ 100 milliards de dollars par an à cause de l'évasion fiscale des entreprises⁸⁷. Un tiers de ce montant suffirait à lui seul pour couvrir les soins de santé essentiels qui permettraient d'éviter la mort de huit millions de personnes⁸⁸. La part de l'impôt sur les sociétés dans le trésor public reste plus importante dans les pays en développement, avec 16 %, que dans les pays à revenu élevé où elle représente un peu plus de 8 % des recettes fiscales⁸⁹.

Certaines organisations internationales, telles que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), commencent à reconnaître les effets néfastes des paradis fiscaux pour les personnes les plus pauvres dans le monde, dont la majorité sont des femmes⁹⁰.

En 2016, le CEDAW a exprimé son inquiétude quant aux « politiques et [...] règles de secret financier [de la Suisse] sur la publication de l'information par les entreprises et leur imposition qui pourraient avoir une incidence négative sur la capacité des autres États [...] à mobiliser le maximum de ressources disponibles pour la réalisation des droits des femmes »⁹¹.

Les gouvernements sont tenus de protéger et d'améliorer la perception des impôts sur les sociétés, nécessaire pour fournir les services publics⁹². L'évasion fiscale et les échappatoires fiscales bénéficient presque exclusivement aux riches. D'après les dernières estimations d'Oxfam, huit hommes détiennent à eux seuls autant de richesses que la moitié la plus pauvre de l'humanité⁹³. La croissance profite aux plus riches, au détriment du reste de la société, notamment des plus pauvres. Pour les gouvernements, la lutte contre l'évasion fiscale, notamment en ciblant les paradis

« Le policier qui fait sa ronde, l'infirmière qui soigne ses malades, le professeur qui éveille de jeunes esprits, le scientifique qui est à la pointe de la recherche fondamentale — pour ne citer que quelques exemples — ne pourraient faire leur travail sans une source fiable de fonds publics. »

Christine Lagarde,
directrice générale du
FMI, Abu Dhabi,
février 2016

fiscaux, doit être un moyen efficace de réduire les inégalités et la pauvreté tout en soutenant la croissance⁹⁴. Une redistribution plus équitable des recettes en faveur de l'éducation, surtout pour les filles, peut réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et renforcer l'autonomisation des femmes⁹⁵.

Les paradis fiscaux privent les pays en développement de recettes fiscales sans pour autant bénéficier réellement aux populations locales. Ainsi, alors que les Panama Papers⁹⁶ ont mis la République du Panama sous le feu des projecteurs, la grande majorité de la population n'a rien à voir avec les stratagèmes de fraude fiscale. Dans les faits, en 2015, près de 32 % des Panaméen-ne-s vivaient sous le seuil de pauvreté, 10,3 % se trouvant même en situation d'extrême pauvreté⁹⁷. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) considère que 90 % des citoyen-ne-s vivant dans les zones rurales du Panama sont pauvres ou extrêmement pauvres⁹⁸. Tandis que les pays d'Amérique latine consacrent en moyenne 14,5 % de leur PIB aux dépenses publiques et sociales⁹⁹, le Panama n'a affecté que 8,4 % de son PIB aux dépenses publiques et sociales en 2014, en déclin permanent depuis 2009¹⁰⁰.

Les paradis fiscaux et le nivellement par le bas de l'impôt ne bénéficient à personne, hormis à une petite élite composée de particuliers fortunés et de grandes multinationales. En mai 2016, 300 économistes, dont Thomas Piketty et Jeffrey Sachs, ont lancé cet appel aux leaders mondiaux : « Les paradis fiscaux n'ont aucune justification économique¹⁰¹. » La grande société d'audit PwC¹⁰² a récemment confirmé que le recours aux paradis fiscaux par des entreprises et des particuliers pour échapper à l'impôt sera bientôt « inacceptable ». Pour de nombreux citoyen-ne-s à travers le monde, cela est déjà inacceptable. L'UE doit mettre un terme à la concurrence fiscale, avec laquelle tout le monde est perdant, en commençant par adopter une liste ambitieuse de paradis fiscaux le 5 décembre 2017.

RECOMMANDATIONS

Il est temps que l'UE prenne des mesures concrètes pour demander des comptes aux multinationales et aux pays et territoires appliquant une fiscalité problématique, y compris certains États membres de l'UE, afin d'enrayer l'hémorragie fiscale. Les paradis fiscaux sont le fruit d'un système fiscal mondial biaisé. Ils jouent un rôle majeur dans le nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés à travers le monde. Cela doit changer si nous voulons financer le développement et lutter contre les inégalités dans le monde.

Pour mettre un terme aux paradis fiscaux de manière efficace, l'UE et les gouvernements de l'UE doivent :

- Établir une liste noire ambitieuse et claire des paradis fiscaux qui repose sur des critères objectifs, sans ingérence politique. L'UE doit tendre vers une amélioration progressive de ses propres critères afin d'englober toutes les pratiques fiscales dommageables.
- Faire preuve de transparence concernant le processus d'élaboration de la liste noire en divulguant la méthodologie exacte utilisée pour analyser les pays, ainsi qu'un résumé des interactions des pays tiers avec le Groupe « Code de Conduite », en charge de ce processus. Une plus grande transparence garantira que les décisions des États membres de l'UE ne sont pas dictées par des pressions économiques ou diplomatiques.
- Adopter des mesures défensives fortes, communes et coordonnées auprès des pays figurant sur la liste noire afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. La priorité absolue est que les pays mettent au moins en œuvre des règles plus fortes sur les sociétés étrangères contrôlées (SEC), permettant aux pays de taxer les bénéfices placés de façon artificielle dans les paradis fiscaux.
- Prendre des mesures appropriées contre les paradis fiscaux de l'UE. Ces mesures doivent inclure l'adoption d'une nouvelle législation sur les pratiques fiscales dommageables, d'un taux d'imposition effectif minimum pour les types de paiement à risque comme les redevances et les intérêts¹⁰³, ainsi que des règles fiscales communes telles que celles proposées avec l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)¹⁰⁴.
- Soutenir et orienter les pays et territoires fortement dépendants de leur statut de paradis fiscal. Ce soutien doit viser à construire une économie plus équitable, plus durable et plus diversifiée.

Pour rééquilibrer le système fiscal et réduire les inégalités, l'UE et les gouvernements de l'UE doivent :

- Reconnaître que le nivellement par le bas actuel nuit à la durabilité des systèmes fiscaux, à la réalisation des Objectifs de développement durable et à la réduction des inégalités.
- Les gouvernements doivent promouvoir la création d'une liste à l'échelle mondiale qui évalue de façon exhaustive le rôle joué par tous les pays dans le nivellement par le bas en matière de fiscalité. Une telle initiative pourrait s'inscrire dans la nouvelle série de réformes fiscales requises, via une convention ou un organisme des Nations unies, afin de s'attaquer à la question de la concurrence fiscale.

- Accroître la transparence fiscale et financière en imposant à toutes les multinationales de publier des rapports pour chaque pays dans lequel elles opèrent. Ce reporting pays-par-pays public inclut des données sur le chiffre d'affaires, le nombre d'employé-e-s, les actifs physiques, les ventes, les bénéfices et les impôts (exigibles et effectivement payés), de sorte à évaluer précisément si les multinationales payent leur juste part d'impôts.

Annexe I

Un fichier Excel analysant les 92 pays et territoires (sélectionnés par l'UE) et les 28 pays de l'UE examinés par Oxfam au regard des critères de l'UE ainsi que la méthodologie de recherche sont disponibles ici : <http://bit.ly/2A5yWsG>

NOTES

- 1 J (2017), The Paradise Papers <https://www.icij.org/investigations/paradise-papers/>
- 2 Oxfam (2017), Une économie au service des 99 %, https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-economy-for-99-percent-160117-fr.pdf
- 3 Oxfam (2017), A third of tax dodged in poor countries enough to prevent 8m deaths a year, <https://www.oxfam.org.uk/media-centre/press-releases/2017/10/a-third-of-tax-dodged-in-poor-countries-enough-to-prevent-8m-deaths-a-year>
- 4 Oxfam (2017), EU can't afford to fudge tax haven blacklist <https://www.oxfam.org/en/pressroom/pressreleases/2016-11-07/eu-cant-afford-fudge-tax-haven-blacklist>
- 5 OCDE (2017), Strong progress seen on international tax transparency, <http://www.oecd.org/tax/transparency/strong-progress-seen-on-international-tax-transparency.htm>
- 6 À l'image des patent boxes, de la déduction des intérêts notionnels et des régimes d'exonération des bénéfices excédentaires.
- 7 Oxfam (2016), La bataille des paradis fiscaux
- 8 Commission européenne, State Aid – Tax rulings, http://ec.europa.eu/competition/state_aid/tax_rulings/index_en.html
- 9 ICIJ (2017), op. cit.
- 10 Conseil de l'UE (2017), suivi des conclusions du 8 novembre 2016 sur les « Critères et processus relatifs à l'établissement de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales » – État de la situation 6325/17
- 11 OCDE, <https://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-commitments.pdf> ; OCDE, <http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/> ; OCDE, http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf
- 12 D'après diverses sources : régimes préférentiels de l'OCDE sur le projet BEPS, action 5, régimes préférentiels de l'OCDE lors de l'examen par les pairs (juillet 2017), régimes préférentiels de l'OCDE dans le rapport d'avancement (octobre 2017) et classement de la Commission européenne publié en 2016.
- 13 Eurostat, http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=bop_its6_det&lang=fr
- 14 UN Stats, <http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>
- 15 FMI, <http://data.imf.org/regular.aspx?key=60979251> Et <http://cdis.imf.org>
- 16 Le projet BEPS propose 15 actions négociées par le G20/l'OCDE pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Il inclut quatre normes minimales que les pays concernés doivent mettre en œuvre. OCDE, <https://www.oecd.org/ctp/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 17 CNUCED (2015), Rapport 2015 sur l'investissement dans le monde, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2015overview_fr.pdf
- 18 Oxfam (2017), op. cit.
- 19 FMI (2015), document de travail du FMI, Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15118.pdf>
- 20 Document politique du FMI (2015), Fiscal Policy and Long-term Growth, p. 31 <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/042015.pdf>
- 21 ICIJ (2016), The Panama Papers, <https://panamapapers.icij.org/>
- 22 Le Panama ne figure pas en bonne place sur l'indicateur « équité fiscale » de l'UE. Cela peut s'expliquer par le fait que le Panama est surtout un paradis fiscal pour les particuliers qui cachent leur fortune, et attire moins les entreprises. La plupart des entreprises immatriculées au Panama dans les Panama Papers ont en réalité des liens avec les Îles Vierges britanniques.
- 23 Alternative Économiques (2017), Panama : pauvres dans un paradis fiscal, <https://www.alternatives-economiques.fr/panama-pauvres-un-paradis-fiscal/00079711?t=14bfa6bb14875e45bba028a21ed38046>
- 24 Commission européenne (2011), proposition concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents (2011), 714 final – En 2011, la Commission européenne a fait une proposition pour

améliorer la fiscalité des revenus passifs comme les redevances et les intérêts. Des divisions entre les États membres, notamment concernant la mise en œuvre d'un taux d'imposition effectif minimum, ont à ce jour empêché l'adoption d'une telle législation.

- 25 Commission européenne (2016), propositions de directive du Conseil concernant une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés et une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés 2016/0337 (CNS) et 2016/0336 (CNS). Le projet ACCIS est un programme en deux étapes. Premièrement, tous les pays de l'UE adoptent une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés (ACIS, avec un seul C). Cela implique d'harmoniser les règles concernant la déduction des intérêts, le traitement des dépenses en R&D, les règles sur les prix de transfert, etc. Lors de cette première étape, chaque État membre détermine les bénéficiaires imposables séparément, mais le processus suivi est rigoureusement le même. Avec une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS, avec deux C), les bénéficiaires imposables d'une société ne sont plus déterminés par chaque État membre individuellement, mais pour l'ensemble de l'UE. Ils sont consolidés à l'échelle de l'UE. Les États membres utilisent ensuite une formule pour déterminer la part de bénéficiaires qui peut être imposée par chaque État membre.
- 26 À titre d'illustration, le taux d'imposition moyen des entreprises dans le monde est passé de 27,5 % il y a tout juste 10 ans à 23,6 % aujourd'hui, et ce processus semble même s'emballer. Oxfam (2016), op. cit.
- 27 ICIJ (2017), op.cit.
- 28 ICIJ (2014), Luxembourg Leaks: Global companies' secrets exposed, <https://www.icij.org/project/luxembourg-leaks>
- 29 ICIJ (2016), op. cit.
- 30 Conseil de l'UE (2016), conclusions du Conseil sur une stratégie extérieure pour une imposition effective et la mise en œuvre de mesures contre l'utilisation abusive des conventions fiscales (9452/16), <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9452-2016-INIT/fr/pdf>
- 31 G20 (2016), communiqué de la Réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de Banque centrale du G20, avril 2016, http://wjb.mof.gov.cn/pindaoliebiao/gongzuodongtai/201604/t20160416_1952794.html
- 32 Financial Times (2017), Trinidad & Tobago left as the last blacklisted tax haven, <https://www.ft.com/content/94d84054-5bf0-11e7-b553-e2df1b0c3220>. Comme ce pays n'accueille pas un secteur financier d'envergure, il n'a pas été identifié comme posant un risque significatif, et la liste du G20 se retrouve donc vidée de toute substance.
- 33 Pierre Moscovici, ECOFIN, session publique de juillet (2017), <https://video.consilium.europa.eu/en/webcast/1b082df5-e08e-4dfb-b475-4705b253f864> min. 14:40
- 34 Conseil de l'UE (2016), Conclusions du conseil sur les Critères et processus relatifs à l'établissement de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (14166/16), <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14166-2016-INIT/fr/pdf>
- 35 Reuters (2017), EU agrees new rules to tackle multinationals tax avoidance, <https://www.reuters.com/article/us-eu-ecofin-taxation/eu-agrees-new-rules-to-tackle-multinationals-tax-avoidance-idUSKBN1601DF?il=0>
- 36 Les ministres des Finances des pays de l'UE ont convenu que pour ne pas figurer sur la liste noire à venir, les pays tiers devront non seulement respecter les normes internationales de transparence, mais également répondre à des indicateurs d'équité fiscale. Il s'agit là d'une évolution de taille, car l'UE, contrairement à l'OCDE, a décidé de ne plus seulement se concentrer sur l'opacité des systèmes fiscaux, mais d'englober également un critère d'équité fiscale.
- 37 Union européenne (2015), Directive du Conseil modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal, 12802/15
- 38 Union européenne (2016), Directive (UE) 2016/1164 du Conseil du 12 juillet 2016 établissant des règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur.
- 39 Direction générale Communication de la Commission européenne (2017), L'opinion publique dans l'Union européenne, juillet 2017, <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/51abaf14-6b6e-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-fr/format-PDF>
- 40 Commission européenne (2016), Communication sur une stratégie extérieure pour une imposition effective, COM/2016/024 final
- 41 Commission européenne (2016), Common EU list of third country jurisdictions for tax purposes,

https://ec.europa.eu/taxation_customs/tax-common-eu-list_en

- 42 Conseil de l'UE (2017), op. cit.
- 43 BNA Bloomberg (2017), EU Mulls Options for Sanctions for Tax Haven Blacklist, <https://www.bna.com/eu-mulls-options-n73014463075/>
- 44 Union européenne (2012), Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Art. 115
- 45 Euractiv (2017), Member states' broad definition of tax havens raises concerns, <https://www.euractiv.com/section/economy-jobs/news/member-states-broad-definition-of-tax-havens-raises-concerns/>
- 46 Conseil de l'UE (2016), op. cit. ; les critères adoptés par le Conseil de l'UE en novembre 2016 sont détaillés concernant la transparence et l'échange d'informations. Il est toutefois plus difficile de comprendre comment le critère 2 (Équité fiscale) sera évalué dans la pratique.
- 47 Oxfam (2016), op.cit.
- 48 Oxfam (2016), op. cit.
- 49 Commission européenne, State Aid – Tax rulings, http://ec.europa.eu/competition/state_aid/tax_rulings/index_en.html
- 50 PwC (2016), Insight – Brazil adds Ireland to tax haven list and Austrian holding companies to privileged tax regime list, <http://www.pwc.com/us/en/tax-services/publications/insights/brazil-adds-ireland-to-tax-haven-list.html>
- 51 Tax Foundation (2017), Corporate Income Tax Rates around the World, 2017 <https://taxfoundation.org/corporate-income-tax-rates-around-the-world-2017/>
- 52 Pour plus d'informations sur ces critères et le classement des pays et territoires, voir l'Annexe I.
- 53 Guardian (2016), Treasury tries to thwart EU plans for tax haven blacklist, <https://www.theguardian.com/world/2016/nov/07/treasury-tries-to-thwart-eu-plans-for-tax-haven-blacklist>
- 54 ICIJ (2016), op. cit.
- 55 ICIJ (2017), op.cit.
- 56 Jersey Evening Post (2017), EU may blacklist Jersey as tax haven post-Brexit <https://jerseyeveningpost.com/news/2017/01/24/eu-may-blacklist-jersey-as-tax-haven-post-brexit/>
- 57 HM Revenue & Customs (2016), Corporation Tax to 17% in 2020 <https://www.gov.uk/government/publications/corporation-tax-to-17-in-2020>
- 58 Commission européenne (2016), propositions de directive du Conseil concernant une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés et une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés 2016/0337 (CNS) et 2016/0336 (CNS)
- 59 Independent (2017), Jeremy Corbyn confronts Theresa May about private jet owners dodging tax in Isle of Man, <http://www.independent.co.uk/news/uk/politics/jeremy-corbyn-private-jet-owners-tax-dodge-isle-of-man-investigation-super-rich-labour-pmqs-a8031421.html>
- 60 Eurodad (2016), The false EU promise of listing tax havens <http://eurodad.org/Entries/view/1546593/2016/05/27/The-false-EU-promise-of-listing-tax-havens>
- 61 EuObserver (2017), Inside the Code of Conduct, the EU's most secretive group, <https://euobserver.com/institutional/138550>
- 62 Conseil de l'UE (dernière visite en 2017), Présentation des instances préparatoires : Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)", <http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/preparatory-bodies/code-conduct-group/>
- 63 Conseil de l'UE (1998), Conclusions du Conseil du 9 mars 1998 concernant la création du groupe « Code de conduite » (fiscalité des entreprises)
- 64 EuObserver (2017), op. cit.
- 65 Euractiv (2016), Member states play politics with tax havens blacklist, <https://www.euractiv.com/section/euro-finance/news/member-states-play-politics-with-tax-havens-blacklist/>

- 66 Tax Justice Network (2016), Will the OECD tax haven blacklist be another whitewash?
<http://www.taxjustice.net/2016/07/20/oecd-another-go-hopeless-politicised-tax-haven-blacklisting/>
- 67 Tax Analysts (2007), Lessons From the Last War on Tax Havens,
http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Tax_Notes_0707_Lessons_from_the_war_on_tax_havens.pdf
- 68 Service européen pour l'action extérieure (dernière visite en 2017), La Suisse et l'UE. En 2015, la Suisse était le troisième partenaire commercial de l'UE après les États-Unis et la Chine. L'UE est de loin le principal partenaire commercial de la Suisse. https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/7790/node/7790_fr
- 69 Mission de la Suisse auprès de l'union européenne, (dernière visite en 2017), Politique fiscale – conformité avec les normes internationales. « La Suisse et l'UE ont décidé en octobre 2014 que la Suisse abolira certains régimes fiscaux que l'UE considère comme des régimes qui faussent la concurrence. L'UE s'est du coup déclarée prête à renoncer à d'éventuelles sanctions. Après l'échec de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) lors de la votation populaire, le gouvernement suisse essaiera de présenter rapidement un nouveau projet visant à abolir certains régimes fiscaux par des mesures qui seront acceptées sur le plan international. »
<https://www.eda.admin.ch/missions/mission-eu-brussels/fr/home/dossiers-prioritaires/politiquedefiscale.html>
- 70 Bermuda Insurance magazine (2017), Bermuda under EU blacklist threat, claims Richards,
<https://www.bermudareinsurancemagazine.com/news/bermuda-under-eu-blacklist-threat-claims-richards-3350>
- 71 Cayman Compass (2017), European Union 'blacklist' decision due in December,
<https://www.caymancompass.com/2017/10/05/european-union-blacklist-decision-due-in-december/>
- 72 Ibid.
- 73 OCDE (2015), OECD/G20 Base Erosion and Profit Shifting Project, Executive Summaries 2015 Final Reports
- 74 Oxfam (2016), op. cit
- 75 Oxfam (2016), op. cit.
- 76 Oxfam (2016), EU finance ministers unwilling to address tax avoidance,
<https://www.oxfam.org/en/pressroom/reactions/eu-finance-ministers-unwilling-address-tax-avoidance>
- 77 OECD Stats (dernière visite en 2017), Table II.1. Taux d'imposition légal sur les sociétés et calcul d'Oxfam, http://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=TABLE_II1
- 78 Commission européenne (2017), Communication sur un système d'imposition juste et efficace au sein de l'Union européenne pour le marché unique numérique, COM(2017) 547 final
- 79 Commission européenne (2016), Justice fiscale : la Commission présente de nouvelles mesures contre l'évasion fiscale des entreprises, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-159_fr.htm. « La transparence est essentielle pour repérer les pratiques de planification fiscale agressive des grandes entreprises et assurer une concurrence fiscale loyale »
- 80 Conseil de l'UE (2016), op. cit.
- 81 CORPNET (2017), Offshore Financial Centers and The Five Largest Value Conduits in the World,
<http://corpnet.uva.nl/ofcs/>
- 82 Pour plus d'informations sur les critères et sur le classement des pays et territoires, voir l'Annexe I.
- 83 UNCTACT STADT, Investissement étranger direct en pourcentage du PIB, données pour 2015,
<http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>
- 84 Commission européenne (2015), La Commission décide que les avantages fiscaux sélectifs accordés à Fiat au Luxembourg et à Starbucks aux Pays-Bas sont illégaux au regard des règles de l'UE en matière d'aides d'État, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5880_fr.htm; Commission européenne (2016), Aides d'État : l'Irlande a accordé pour 13 milliards d'EUR d'avantages fiscaux illégaux à Apple,
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2923_fr.htm
- 85 The Irish Times (2017), Paradise Papers: West African development dreams stand still while mining money moves offshore <https://www.irishtimes.com/business/paradise-papers-west-african-development-dreams-stand-still-while-mining-money-moves-offshore-1.3280735>

- 86 CNUCED (2015b), Une plus grande cohérence entre les politiques internationales en matière de fiscalité et d'investissement est nécessaire, selon un rapport de l'ONU, <http://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=253>
- 87 CNUCED (2015a), op. cit.
- 88 Oxfam (2017b), op. cit.
- 89 FMI (2015), op. cit.
- 90 UN Stats (2015), The World's Women 2015: Trends and Statistics, https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_report.pdf
- 91 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (2016), Observations finales sur le rapport unique tenant lieu des quatrième et cinquième rapports périodiques de la Suisse, p. 13
- 92 FMI (2017), Discours d'introduction de Christine Lagarde, Mobilisation des recettes et fiscalité internationale, <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/53/sp022216>
- 93 Oxfam (2017), op. cit.
- 94 Oxfam (2016), op. cit. p. 2 ; Oxfam (2017), Une économie au service des 99 %, https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-economy-for-99-percent-160117-fr.pdf
- 95 Document politique du FMI (2015), op. cit., p. 31
- 96 ICIJ (2016), op. cit.
- 97 Alternative Économiques (2017), op. cit.
- 98 Ibid.
- 99 CEPAL (2015), Latin America (19 countries): social expenditure of public sector, 2000-2015 (Percentages of GDP and of total public expenditure), <http://observatoriosocial.cepal.org/inversion/en/chart/latin-america-19-countries-social-expenditure-public-sector-2000-2015-percentages-gdp-and>
- 100 CEPAL (2015), Panama: social expenditure of central government, 2000-2015 (Percentages of GDP and of total public expenditure), <http://observatoriosocial.cepal.org/inversion/en/countries/panama>
- 101 Guardian (2016), Tax havens have no economic justification, say top economists, https://www.theguardian.com/world/2016/may/09/tax-havens-have-no-economic-justification-say-top-economists?CMP=Share_iOSApp_Other
- 102 Business Insider (2017), The use of tax havens to avoid paying taxes will soon be 'unacceptable,' says PwC, <http://uk.businessinsider.com/pwc-report-tax-havens-unacceptable-2017-10?r=UK&IR=T>
- 103 Commission européenne (2011), proposition concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents (2011), 714 final – En 2011, la Commission européenne a fait une proposition pour améliorer la fiscalité des revenus passifs comme les redevances et les intérêts. Des divisions entre les États membres, notamment concernant la mise en œuvre d'un taux d'imposition effectif minimum, ont à ce jour empêché l'adoption d'une telle législation.
- 104 Commission européenne (2016), propositions de directive du Conseil concernant une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés et une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés 2016/0337 (CNS) et 2016/0336 (CNS). Le projet ACCIS est un programme en deux étapes. Premièrement, tous les pays de l'UE adoptent une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés (ACIS, avec un seul C). Cela implique d'harmoniser les règles concernant la déduction des intérêts, le traitement des dépenses en R&D, les règles sur les prix de transfert, etc. Lors de cette première étape, chaque État membre détermine les bénéfices imposables séparément, mais le processus suivi est rigoureusement le même. Avec une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS, avec deux C), les bénéfices imposables d'une société ne sont plus déterminés par chaque État membre individuellement, mais pour l'ensemble de l'UE. Ils sont consolidés à l'échelle de l'UE. Les États membres utilisent ensuite une formule pour déterminer la part de bénéfices qui peut être imposée par chaque État membre.

© Oxfam International novembre 2017

Ce document a été rédigé par Aurore Chardonnet et Johan Langerock. Oxfam remercie Michael McCarthy Flynn, Francis Weyzig, Esmé Berkhout, Susana Ruiz Rodriguez, Nina Monjean et Max Lawson pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-126-8 en novembre 2017.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduction et relecture : eXceLingua, Manon Aubry, Aurore Chardonnet et Barbara Scottu

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)	Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)	Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)	Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)	Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)	Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)	Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)	Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)	Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)	Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)
Oxfam IBIS (Danemark) (www.ibis-global.org)	Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

www.oxfam.org

